



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

Année académique: 2006/2007

Economie et développement : les fondements évolutifs et institutionnels
(Pascal van GRIETHUYSEN)

DOCUMENT DE SEMINAIRE

**INITIATIVE PPTTE : ALTERNATIVE À L'INEFFICACITÉ DE L'APD OU
IMPASSE DANS LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ?**

Ousmane OROU-TOKO

Master/IUED – Février 2007

Introduction

Problématique

- Constat

La fin de la guerre froide et l'accélération de la mondialisation ont nécessité un élargissement des enjeux de la Coopération Internationale au Développement (CID). La CID à travers son instrument principal : l'Aide Publique au Développement (APD), est le fruit de la Seconde Guerre mondiale, de la décolonisation et de la guerre froide. Ce modèle de coopération ne convient plus à l'évolution des relations internationales et un nouveau modèle se dessine peu à peu autour de trois piliers¹ : les biens publics mondiaux, la réduction de la pauvreté et l'insertion des pays en développement dans le cadre multilatéral administré par l'OMC.

La nouvelle conception de l'aide se doit donc de rentrer dans cette dynamique évolutive en prenant en compte, les intérêts des pays donateurs et l'impératif de développement des pays pauvres. Dans cette optique, l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) a été lancée par la CID et est perçue par ces initiateurs comme un nouveau paradigme de développement des pays du Sud avec la lutte contre la pauvreté comme pilier central.

La présente analyse se propose d'examiner cette initiative en faveur des pays pauvres.

- question de recherche

En quoi l'initiative PPTE est-elle une solution alternative à la politique traditionnelle d'APD?

- hypothèse de recherche

L'initiative PPTE conduit les pays en développement à perpétuer davantage le cercle vicieux de la dette dans une dépendance d'itinéraire du développement favorable aux puissances occidentales.

¹ RAMSES 2003, les grandes tendances du monde. Sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, IFRI, 2002

I- **Considérations théoriques :**

Il existe une diversité de propositions théoriques qui permettent de décrire, d'analyser, de comprendre et d'expliquer le système de la CID. L'approche développée par Gunnar Myrdal (1898-1987), dans son analyse des inégalités sociales au travers d'une perspective économique institutionnelle², servira de fondement à la réflexion.

Il est cependant nécessaire d'apporter une clarification des concepts qui seront utilisés.

1.1- Clarification des concepts

L'aide publique au développement (APD), la dette et les institutions financières internationales sont les concepts qui serviront à l'analyse.

L'Aide publique au développement³ : selon le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), pour être qualifiés d'APD, les transferts de ressources (dons ou prêts) doivent satisfaire trois conditions : émaner du secteur public (institutions bilatérales ou multilatérales) ; être assortis de conditions financières particulières (25% d'élément-don pour un prêt) et avoir pour objectif de favoriser le développement économique et social des pays en développement⁴. Le concept « système d'aide » est utilisé pour définir l'ensemble du dispositif mis en place pour faciliter le développement social et économique des pays en développement.

Dette extérieure : on distingue la dette publique et la dette privée

Dette publique : emprunts contractée par des emprunteurs publics auprès de particuliers, des banques, des entreprises, des Etats.

Dette privée : emprunts contractés par des emprunteurs privés quel que soit le prêteur. Certaines dettes privées sont devenues des dettes publiques car les Etats du Sud ont donné leur aval.

Dette bilatérale : contractée par un Etat auprès d'un autre Etat et négociée au sein du club de Paris

Dette multilatérale : contractée auprès des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale). Plus le pays est pauvre, plus la part de la dette multilatérale est importante.

² Notes de cours-séminaire à l'IUED rédigées par P. van Griethuysen, janvier 2007.

³ Bouloudani Valérie, Ghinet Serge, 1996, « Tourments et tournants de la coopération au développement » in Impasses et promesses : l'ambiguïté de la coopération au développement, Nouveaux cahiers de l'IUED, sous la direction de Fino Daniel. P165

⁴ Les transferts de ressources remplissant ces conditions vers les pays de l'ex-bloc de l'Est sont définis comme des « aides publiques »

1.2- Fondements théoriques

L'approche théorique de Gunnar Myrdal servira de fondement pour répondre à la question de recherche. Les théories des relations internationales appuieront cette approche.

a. L'apport théorique de Myrdal⁵

Dans l'analyse des inégalités sociales, Myrdal soutient le principe de l'interdépendance circulaire et de la causalité cumulative (American Dilemma, 1944). **Dans un système d'interdépendance circulaire, il existe des relations d'influence réciproque entre les causes et les effets, ces derniers influençant en retour les phénomènes qui les ont causés.**

Plus tard il va élargir le principe et l'étendre à l'étude des pays en développement. Ainsi la problématique des disparités croissantes entre régions développées et régions sous-développées occupe une place centrale dans la réflexion de Myrdal. Pour expliquer ces disparités, il met l'accent sur les relations entre les deux types de régions : ces relations fournissent deux types d'effets, les effets de remous et de propagation.

Les effets remous, au contraire des effets de propagation, offrent le constat que « **les zones développées drainent vers elles de nombreuses ressources, facteurs de production mais aussi de dynamique culturelle et politique, aux dépens des régions moins développées, renforçant un processus d'accroissement des différences, ascendant pour les zones les plus riches et descendant pour les zones les plus pauvres**⁶ ». Myrdal énumère les effets de remous⁷ qui proviennent des relations entre les deux types de régions considérées. La présente analyse retiendra les « **effets de domination** ». La thèse de l'auteur fait appel à certains éléments de la thèse de l'impérialisme et de la théorie de la dépendance. Les effets de domination internationale font partie des effets de remous qui renforcent les processus concourant à faire plonger un pays ou une région dans le sous-développement.

b. Théories des relations internationales⁸

Le système de l'aide et de la dette des pays du Sud a évolué en ayant recours généralement recours à l'un des cinq cadres théoriques standards de l'économie politique internationale : néoréalisme, néomarxisme, néolibéralisme, libéralisme et

⁵ Notes de cours-séminaire à l'IUED rédigées par P. van Griethuysen, janvier 2007.

⁶ Idem.

⁷ Myrdal distingue plusieurs types d'effets remous : le mouvement sélectif des facteurs, les effets secondaires, les effets de démonstration, l'influence du commerce et des termes de l'échange.

⁸ In OROU-TOKO O., Les conditionnalités au cœur de la gouvernance du système d'APD, analyse des évolutions théoriques et pratiques. Document de séminaire sur les Théories et pratiques de la gouvernance, 2006, IUED.

idéalisme⁹. Ils conduisent tous, en dépit de leurs divergences, à une même conclusion : « la nécessité de repenser et resserrer les liens Nord-Sud et par voie de conséquence, l'aide au développement et la dette.

Pour le paradigme **néoréaliste** des relations internationales, chaque Etat maximise sa puissance. Chacun poursuit des objectifs stratégiques de natures politique, sécuritaire, économique et l'APD et la dette des pays du Sud sont des armes de plus à disposition.

Les **néomarxistes** organisent la scène internationale autour de la lutte entre « Etats prolétaires » et « Etat capitalistes » : l'APD est un « avatar post mortem du colonialisme ».

Pour le paradigme **néolibéral**, chaque Etat maximise son bien être économique absolu, non pas sa puissance relative car personne ne cherche à dominer : l'APD est perçue comme un gain d'utilité.

Le **libéralisme** offre une lecture encore différente : « comme toute politique publique, l'APD est déterminée par un processus politique au cours duquel des groupes entrent en concurrence pour imposer leur intérêt privé ; l'aide apparaît alors comme la résultante de l'action de certains lobbies privés (agriculteurs, industriels, constructeurs...) en quête de marchés de rentes.

⁹ Keabadjian G., 1997, « Les théories de l'économie politique internationale », Points Seuil, Paris

2.1- L'initiative PPTE : présentation et enjeux

▪ Contenu de l'initiative

Au milieu des années 1990, les préoccupations suscitées par le fardeau de la dette dans l'opinion publique, le déclin des ressources affectées à l'aide et l'échec du processus de développement dans bon nombre de pays du Sud ont suscité une reconsidération internationale de la coopération au développement. Dans la recherche d'un nouveau paradigme de coopération, les acteurs bilatéraux et multilatéraux ont lancé l'initiative PPTE qui s'adresse aux pays les plus pauvres de la planète. Conduite par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), l'initiative PPTE est « **un dispositif global d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés qui vise à rendre l'endettement de ces pays 'soutenable' avec l'objectif fondamental de reconstituer leur capacité de production** »¹⁰.

Sous la pression de plusieurs organisations non gouvernementales, l'initiative PPTE a été renforcée à travers un élargissement de son champ d'application tant du point de vue du nombre de pays bénéficiaires que du montant global de l'allègement.

Cette initiative, en créant le lien entre allègement de la dette et lutte contre la pauvreté se présente comme la stratégie de développement adoptée par les pays du Nord. Les ressources qu'il est prévu de réaliser au titre du service de la dette sont dorénavant directement destinées à la lutte contre la pauvreté en fonction des priorités établies dans un document de politique : le Document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP).

▪ Modalités pratiques de mise en œuvre¹¹

La mise en œuvre de l'initiative PPTE se fait suivant le processus ci-après :

- une action concertée des créanciers bilatéraux et multilatéraux dans l'optique de coordonner leur allègement de dette ;
- l'énoncé de critères d'« insoutenabilité » : le pays doit être pauvre (PNB inférieur à 865 USD ; stock de dette supérieur à 150% des exportations annuelles sur une moyenne de trois ans ; établir un DSRP avec la participation concertée de la société civile ; appliquer pendant au moins trois ans un programme d'ajustement structurel dit Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dans le cadre du FMI.

¹⁰ Haut Conseil de la Coopération Internationale, Lutte contre la pauvreté : acteurs, modalités, enjeux. www.hcci.gouv.fr

¹¹ Idem.

▪ **Les étapes et le financement de l'initiative**

Deux étapes sont nécessaires pour les pays qui sont déclarés éligibles :

- **le point de décision** : il est atteint lorsque le FMI et la Banque mondiale reconnaissent qu'un pays remplit les critères sus énoncés. Le pays bénéficie alors d'un allègement « intérimaire » du service de la dette et doit élaborer son DSRP ;
- **le point d'achèvement** est déclaré atteint par les institutions financières internationales lorsque le pays a prouvé et adopté, pendant au moins un an, la stratégie de lutte contre la pauvreté prévue par son DSRP.

Un fois ces deux étapes franchies, la partie « non soutenable » du service de la dette visée par l'initiative PPTE renforcée est alors supprimée et d'éventuels allègements complémentaires peuvent être accordés par les créanciers bilatéraux.

En termes de financement, le coût de l'initiative est estimé en 2004 à 53,4 milliards en valeur actualisée nette¹². Un peu plus de la moitié de cette somme sera supportée par les créanciers bilatéraux et le reste par le FMI ; la Banque mondiale et les banques et fonds régionaux de développement.

2.2- Les acteurs de l'initiative PPTE : jeu des pouvoirs et asymétrie des relations Nord-Sud

La mise en œuvre de l'initiative PPTE met en relation une série d'acteurs : Les acteurs au niveau international, les créanciers et les acteurs nationaux, pays débiteurs. Avec l'évolution du contexte international en 1990, une autre catégorie d'acteurs privés notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et autres mouvements associatifs ont émergé sur le champ de la coopération au développement.

Les acteurs internationaux sont essentiellement les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

a- Les créanciers

- **Les créanciers multilatéraux**

Il s'agit des les institutions financières internationales, les institutions de Bretton Woods : la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International¹³ et les banques

¹² Source : FMI et Banque mondiale

¹³ Résultat de longues négociations visant à empêcher la reproduction de la dépression des années 1930, la *Conférence monétaire et financière internationale* tenue en juillet 1944 à Bretton Woods (New Hampshire, USA) entre 44 nations, aboutissait à l'instauration d'un *système monétaire international*, et à la création des institutions chargées de le piloter : les "institutions de Bretton Woods" étaient nées. L'appellation regroupe deux institutions financières internationales : le *Fonds Monétaire International (FMI)*, et la *Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)*, plus connue sous l'appellation "Banque mondiale".

régionales de développement¹⁴. Ces Institutions sont les piliers essentiels de la mise en œuvre des différentes politiques de développement dont l'initiative PPTE.

- Les partenaires bilatéraux

Les partenaires bilatéraux sont les pays du Nord, fournisseurs d'aide. Ces pays sont regroupés au sein du CAD. Il constitue le principal cadre de concertation au sein duquel les pays industrialisés qui en sont membres travaillent ensemble pour le développement. La mission du CAD est d'améliorer la coordination, l'intégration et l'efficacité des efforts qu'ils réalisent en vue d'un développement économique et social durable.

A côté de cette structure formelle, il y a une organisation informelle, le Club de Paris, créé en 1956 et qui réunit les représentants des Etats créanciers à la recherche de solutions de rééchelonnement favorables à un débiteur en difficultés.

b. Les bénéficiaires de l'APD

La deuxième catégorie d'acteurs est celle des débiteurs. Il s'agit des Etats des pays du Sud représentés par les gouvernements et les parlements.

c. Les acteurs non étatiques

La crise de l'aide qui sévit au cours des années 1970 et le triomphe du libéralisme à la fin des années 1990 avec son corollaire, la crise de l'endettement, a favorisé au Nord comme au Sud, l'avènement sur le terrain de la coopération internationale, notamment celui des politiques de développement, d'autres types d'acteurs non étatiques soit le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et les mouvements associatifs. Si on voit le secteur économique intervenir dans le financement de l'aide, les mouvements associatifs, eux se font remarquer dans les grands espaces de décisions : participation d'un grand nombre d'ONG aux conférences pour le développement organisées par les Nations Unies, les protestations et surtout les revendications qu'ils émettent pour orienter les débats dans un sens plus juste et plus humain des politiques de développement. Ces organisations ont joué un rôle déterminant dans le processus de mise en œuvre de l'initiative PPTE.

¹⁴ Elles ont pour objectif de contribuer au développement économique et social des pays de leur région d'implantation ainsi que d'encourager la coopération économique régionale ; à l'exception de la BERD, elles octroient comme la Banque mondiale des prêts essentiellement aux États ou sur leur garantie, à des conditions proches du marché ou à des taux concessionnels.

2.3- Regard analytique sur l'initiative PPTE

a. L'initiative PPTE : une autre asymétrie dans les relations Nord-Sud

Myrdal, dans son approche théorique montre que les relations Nord-Sud produisent des effets de propagation que des effets de remous. En qualifiant d'effet de domination la résultante de ces relations, il se rapproche de l'analyse marxiste du développement avec notamment la théorie de la dépendance. Selon cette théorie, les pays du Sud sont dans une situation de blocage issu de l'intervention des pays du Nord dans le Sud. Le sous-développement est identifié comme le résultat d'un environnement international systématiquement défavorable lié à une domination du Nord sur le Sud. Cette position de la théorie de la dépendance confirme la position de Myrdal selon laquelle « les zones développées drainent vers elles de nombreuses ressources, facteurs de production mais aussi de dynamique culturelle et politique, aux dépens des régions moins développées, renforçant un processus d'accroissement des différences, ascendant pour les zones les plus riches et descendant pour les zones les plus pauvres ». En analysant la nature des relations qui caractérise les acteurs de la coopération internationale au développement et notamment l'initiative PPTE, à la lumière de l'approche de Myrdal il ressort des observations suivantes :

- on assiste encore aujourd'hui à une domination internationale du Nord sur le Sud. En effet l'initiative PPTE est une initiative des institutions financières internationales sous la houlette des pays créanciers réunis au sein du Club de Paris. Cette politique, comme la plupart des politiques initiés par les institutions de Bretton Woods, énumèrent plusieurs conditionnalités pour être éligible au titre de l'initiative. Dans ce jeu de pouvoir et de relations asymétriques, les pays bénéficiaires tentent chacun suivants sa situation, de remplir les critères d'éligibilité à l'Initiative et de satisfaire à la condition de l'élaboration et de la mise en œuvre des DSRP.
- La crise de la dette est loin d'être terminée car comme par le passé les pays du Sud continuent de drainer vers le Nord les flux financiers qui proviennent du service de la dette.

b. Bilan de l'initiative PPTE : une impasse au financement du développement

Réuni en juin 1996 à Lyon, le G7 promettait aux pays pauvres lourdement endettés de régler définitivement les situations d'endettement non soutenable. Cette initiative a été renforcée avec un engagement des partenaires à assurer un allègement de la dette plus rapide, plus large et plus radical pour rendre la dette soutenable.

Le constat qu'on peut tirer de cette expérience plus de 10 ans après c'est l'échec de l'initiative PPTE. Cet échec s'illustre à travers les observations suivantes¹⁵ :

- **une dette toujours insupportable** : En privant 89% des pauvres de la planète qui n'habitent pas dans les PPTE, les critères de l'initiative se trouvent être trop restrictifs. En effet des 42 pays initiaux, seuls 18 sont parvenus au terme de l'initiative en pliant aux lourdes exigences des bailleurs. Il s'agit du Bénin, de la Bolivie, du Burkina Faso, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guyane, du Honduras, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, de la Mozambique, du Nicaragua, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie. En 1999, le G7 promettait d'annuler 100 milliards de dollars Us. Il n'a annulé que 38 milliards de l'ardoise¹⁶. En outre, cette initiative n'a pas réussi à changer le service de la dette. Plusieurs pays ont dû faire face, de 2003 à 2005 à un service de la dette aussi élevé que celui de 1998-2000.

Pour illustrer voici un tableau présentant le service de la dette des 27 premiers PPTE concernés : le service de la dette reste en constante évolution malgré la mise en œuvre de l'initiative PPTE.

Années	Service de la dette des 27 premiers PPTE éligible (million USD)
2003	2423
2004	2468
2005	2567

Source : CADTM

Evolution de la dette de certains PPTE

Service de la dette (en million USD)	2000	2002	2004	2006	2007
Bolivie	268	275	322	345	328
Burkina Faso	57	43	41	49	57
Mali	77	67	84	83	99
Ouganda	103	60	98	124	125
RDC	-	34	92	199	328
Burundi	21	25	92	85	98

Source : CADTM

¹⁵ Merckaert J., Dette des pays du Sud : bilan et perspectives, Rapport moral sur l'argent dans le monde, édition 2006

¹⁶ Source : Banque mondiale et FMI

- **Les pays endettés toujours maintenus sous influence :** les exigences imposées aux pays bénéficiaires de l'initiative, montre que la conditionnalité demeure encore dans les pratiques des institutions financières internationales. La conditionnalité en effet, permet de maintenir les effets de domination dans les relations Nord-Sud.

L'initiative PPTE est souvent qualifiée de politique qui consacre la rupture avec les anciennes pratiques en donnant l'opportunité aux pays bénéficiaires de définir eux-mêmes leurs priorités de développement. Quelques observations autorisent aujourd'hui à mettre en doute ce changement de paradigme.

Premièrement les DSRP sont censés définir de façon participative leurs priorités et leurs stratégies. Cette démarche doit ainsi permettre l'adaptation des politiques au contexte de chaque pays, l'établissement d'un consensus autour des priorités du gouvernement, la meilleure coordination des bailleurs et le renforcement de la démocratie. Dans la réalité des faits le processus d'élaboration du DSRP est diversement apprécié suivant les pays. En Zambie et en Bolivie ce processus a favorisé la participation et le débat. Cependant, dans la plupart des cas, il a été bâclé pour satisfaire au plus vite les exigences des bailleurs de fonds. En Tanzanie, le FMI a lui-même critiqué l'ingérence de la Banque mondiale dans l'élaboration du DSRP. Au Mali et au Sénégal, les parlements n'ont été consultés que pour la ratification. Dans plusieurs cas l'implication de la société civile se limitait à sa participation aux ateliers de validation pour entériner des stratégies définies à l'avance.

Deuxièmement, dans le domaine économique, principalement la macroéconomie, les recettes restent partout le même : réduction des barrières au commerce et à l'investissement, suppression des contrôles sur les prix, facturation des services de santé et d'eau, privatisations, politiques fiscales restrictives, réforme et réduction de la fonction publique, lutte contre la corruption, décentralisation.

Troisièmement, l'initiative PPTE passe sous silence l'origine de la dette des pays du Sud. Le discours dominant rejette la responsabilité du surendettement sur les pays débiteurs. Cette position permet aux pays donateurs de maintenir sous tutelle les pays endettés et mettent les allègements de dette sous le compte de leur générosité.

Myrdal, en énonçant le principe de la causalité circulaire et cumulative, argumente que les éléments se conditionnent et se renforcent mutuellement, donnant à l'évolution sociale une tendance au renforcement des asymétries¹⁷. Il

¹⁷ Notes de cours-séminaire à l'IUED rédigées par P. van Griethuysen, janvier 2007

est possible de changer certaines conditions isolées, mais Myrdal soutient que tant que l'ensemble des interdépendances circulaires se maintient, ces changements ponctuels sont voués à l'échec. L'initiative PPTE se trouve dans le même contexte. La dette est en effet la conséquence de plusieurs interdépendances mises en place pour garantir l'ordre international actuel qui caractérise le monde de la coopération au développement. La fragilisation des économies des pays endettés, la promotion incontrôlée des exportations occidentales et le soutien à des régimes s'inscrivant dans cette dynamique sont autant de situations interdépendantes qui persistent et qui rendent quasiment impossible une sortie de crise pour l'endettement des pays du Sud. Les pays créditeurs portent une lourde responsabilité à l'origine du surendettement des pays du Sud

Conclusion

L'analyse de l'initiative PPTE au regard des apports théoriques de l'économiste Gunnar Myrdal permet de tirer les conclusions suivantes :

- La dette des pays du Sud tout comme l'APD n'échappent pas aux différents paradigmes qui caractérisent l'évolution des relations internationales ;
- La dette est un véritable instrument de mise en œuvre des politiques destinées à créer un environnement planétaire favorable à la mondialisation des échanges. Par le biais de la dette, les partenaires bilatéraux et de plus en plus à travers les partenaires multilatéraux qu'ils contrôlent parfaitement, arrivent à satisfaire leurs intérêts stratégiques et à faire mettre en œuvre des réformes aux détriments des pays bénéficiaires qui les plongent davantage dans des crises socioéconomique et politiques avec pour conséquence l'aggravation de la pauvreté;
- les relations entre les créanciers et les pays débiteurs sont asymétriques et montre que la dépendance des pays du Sud est savamment entretenue par le biais de ce système.

Au regard de tout ce qui précède, on peut observer que l'initiative PPTE conduit les pays en développement à perpétuer davantage le cercle vicieux de la dette dans une dépendance d'itinéraire du développement favorable aux puissances occidentales.

En considérant le principe de la causalité circulaire et cumulative, il est aujourd'hui nécessaire de mettre fin à la dette comme système de domination des pays du Nord sur les pays du Sud. Il faudra alors corriger tous les facteurs qui dans une interdépendance savamment entretenues favorisent l'endettement effréné des pays Sud conduisant à leur ruine et à leur paupérisation.

Références bibliographiques

1. Barrau Calvo Ana Isabel, 2003, « Conditionnalités de l'aide publique au développement : analyse comparative à trois échelons de gouvernance (Lleida, Catalogne, Espagne), série Master of science, n°54 2003. P33
2. Bouloudani Valérie, Ghinet Serge, 1996, « Tourments et tournants de la coopération au développement » in Impasses et promesses : l'ambiguïté de la coopération au développement, Nouveaux cahiers de l'IUED, sous la direction de Fino Daniel. P165
3. CAD-OCDE, 1996, « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle », 20p Naudet Jean-David, 2005, « Pourquoi donner l'aide : commentaires » in Revue d'économie du développement : Fondements, allocation et impact de l'aide, Conférence AFD/EUNDN 2004, N° spécial 2-3 Septembre 2005, P64
4. Daniel Millet, « L'initiative PPTE : entre illusion et arnaque, CADTM, www.cadtm.org
5. Elias Gannagé, « Economie de l'endettement internationale : théories et politiques », PUF, 1994, 237 p.
6. J.C. Sanchez Arnau, « Dette et développement », Paris, 1982, 207 p.
7. Jean-Philippe Thérien, « Un demi-siècle d'aide au développement », in Lien social et Politiques – RIAC, 45
8. les chiffres de la dette 2005, CADTM, www.cadtm.org
9. Merckaert J., « Dette des pays du Sud : bilan et perspectives », Rapport moral sur l'argent dans le monde, édition 2006
10. Notes de cours-séminaire à l'IUED rédigées par P. van Griethuysen, janvier 2007.
11. OCDE, « Financement et dette extérieure des pays en développement, étude 1992 » Paris, 1993, 225p.
12. OROU-TOKO O., Les conditionnalités au cœur de la gouvernance du système d'APD, analyse des évolutions théoriques et pratiques. Document de séminaire sur les Théories et pratiques de la gouvernance, 2006, IUED
13. RAMSES 2003, « Les grandes tendances du monde » Sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, IFRI, 2002
14. Susan George, « L'effet Boomerang, choc en retour de la dette du tiers monde », Paris, 1992, 291p.